CONSULAT DE LA REPUBLIQUE MEXICAINE.
Nouvelle-Orléans, le 6 septembre 1843.

Le ministre des finances me communique, [illegible] sous la date du 14 août, [illegible]

[illegible]

Art. 1. L'importation des articles ci-après est prohibée [illegible]

[illegible] et toutes sortes de véhicules étrangers [illegible]

Chapeaux complets ou de feutre, Rubans de toute espèce, Bas, Mouchoirs et jeux d'effets de toute espèce, Les objets manufacturés en or, argent, de cuivre doré en plaqué comme suit : Tous métaux ouvragés, Guéridons, Candélabres, Amphores, Porte huiliers ou Huiliers, Anneaux de toutes dimensions, [illegible], Flambeaux, Bassins pour la barbe, [illegible], Etuis, Tabatières, Ornements de métal pour les chapeaux, Porte-Cigares, Bagues, Colliers, Coupes, Saint Ciboires, Crucifix, Croix, Couverts, Cuillères, Cuillères à [illegible] et à soupe, Perles, Cadenas, Sceaux pour l'expédition de St. Sacrement, Dés, Médaillons, Dévidoirs, Diadèmes, Crachoirs, Cure-dents à fruits, Plateaux, Garnitures d'armes, de cannes, de montres, etc., Boucles de ceintures, Boîtes aux hosties, Encensoirs, Savonnettes, Jarres, Pots à anse, Urnes, Sonnettes, Bouilloires, Boucles et boucles pour souliers et en fer, Cadres et baguettes, Plateaux, Chandeliers petits et grands, Jeu de boutons, Boutons, Broches petits et grands, Agrafes de manteaux, Gobelets, Cuvettes, Bobines, Sonnettes, Candélabres pour églises, Chandeliers de toute grandeur, Lampes, Clefs de montres, Sucriers, Cadres, Médailles, Médaillons, Navettes, Boîtes à poudre à [illegible], Boîtes, Boîtes d'amulette, Rapières, Plaques, Peignes, Porte-plats, Aiguilles pour la poitrine et les cheveux, Bracelets de femme, Plats, Pots à café et à chocolat, Porte-bouquets de cannes, Bouts à cigares et à cigarettes, Assiettes, Bouquets pour les églises, Nécessaires de bureaux en coton et par pièces, Sabliers, Boucliers, Flacons, Planches pour les fusils, Lanternes, Encriers, Vinaigriers, Théières, Services à café.

Objets de fer et d'acier, comme suit : Anneaux, Eperons mexicains, Aiguillettes, Fil de fer et d'acier, Barreaux pour former portes et fenêtres, Crochets de toute dimension, Marteaux pour portes cochères et autres, Alênes, Pinces, Etrilles, Cannes pour contre, Hameçons, Cercles en fer pour barils, [illegible], Bêches, Herminettes, Pelles à feu, Vrilles, Poids, Vilebrequins, Tarrières, Bigornes, Embouchures des mors, Brasier, Brosses pour les chevaux, Burins, Chaînes en fer et colliers pour les chiens, Chandelières, Lits, Petites Corbeilles, Cadenas, Lampes, Angles de fer, Poulies, Pilons, Bouteilles, Couperets, Trappes, Serrures, Verroux, Feuilles pour le pliage, Pots à chocolat, Coutellerie de toute espèce, y compris les serpes et pompes en fer, Pinceaux, Bâtons pour instruments de musique, Soca de charrues, Tire-bourres, Scies, Tas, Tenailles pour les cordonniers, Tranchets, Etaux et Clous à vis, Ecritoires, Briquets, Mouchettes, Epérons, Etriers, Pelles, Râpes, Sifflets, Aiguilles de balances, Outils de relieurs, Mors, Crémaillères, Clef de serrurier, Vases, Tranchoirs, outils de tanneries, Gonds, Villebrequins, Marteaux, Rabots, Boucles à harnais, Fers à cheval, Fourneaux portatifs, leviers, [illegible] et maillets, Fers à repasser, Fourneaux, Lancettes, Limes, Platines de fusils et de pistolets, Cercles de roues, Marmites, Marteaux, Grands maillets, Mouchoirs, Ressorts en général, Do. de voitures, Petits leviers, Palmes et petites pelles, Tringles, Grils, Targettes, Aiguilles pour les cheveux, Gonds de portes, Piques et lances, Fers à lisser, Poignées d'épées, Râteaux, Traîneaux, Trépieds, Tourne-vis, Tire-bouchons, Emporte-pièces, Fers à lisser, Bandages pour hernies.

Tous objets manufacturés en fer blanc ou en zinc.

Art. 2. La prohibition mentionnée dans l'article précédent commencera d'avoir son effet quatre mois après la publication du présent décret dans la capitale de la République pour les chargements qui arriveront dans les ports du golfe du Mexique, et six mois après pour ceux qui arriveront dans les ports de la mer du sud, le golfe de Californie et la mer de la Haute Californie.

Art. 3. Les marchandises et effets actuellement dans le commerce, dont l'introduction dans la République n'a jamais été autorisée, seront vendus et réembarqués dans un délai de six mois passé lequel ils seront saisis dans les boutiques et magasins où ils se trouveront, et le produit en sera abandonné aux dénonciateurs et employés qui les saisiront, conformément à la tarif de [illegible], et les propriétaires des marchandises et effets seront en outre passibles d'une amende du dix pour cent de leur valeur applicable au trésor public et ce qui est réglé par la loi.

Art. 4. Il est accordé un délai d'un an pour l'écoulement par la vente ou le réembarquement, des marchandises et effets actuellement dans le commerce, dans la république, et dont l'entrée est prohibée par le présent décret; à l'expiration du dit délai, il sera procédé à l'égard des dites marchandises ou effets de même que pour ceux dont il est parlé dans l'article précédent.

Art. 5. Les administrateurs et inspecteurs (visitas) des douanes maritimes qui n'auraient permis qu'il a été introduit quelque un des dits articles seront privés de leurs emplois.

En conséquence, j'ordonne que le présent décret soit imprimé, publié et répandu, et qu'il y soit obéi.

Palais National de Tacubaya, le 14 Août 1843.

(Signé) ANTONIO LOPEZ DE SANTA ANNA.
(Signé) IGNACIO TRIGUEROS, Ministre des Finances.

Le commerce de cette ville voudra bien se tenir pour averti et agir en conséquence.

F. DE ARRANGOIZ, Consul.

N. B. Ce décret a été publié le 17 août 1843, à Mexico

Le navire OCONEE, capt. Jackson, de New York, est en déchargement vis-à-vis l'hôtel de la Monnaie. Les consignataires sont invités à venir recevoir leurs marchandises sur la levée.
6 sept — HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp

La barque SHANNON, du Havre, est actuellement en déchargement vis-à-vis le rue St. Louis. Les consignataires sont invités à retirer leurs permis dans leur jour, autrement leurs marchandises seront envoyées dans les magasins de la Douane.
6 sept — L. H. GALE, 98, Commune

COUR DES PREUVES — Paroisse de Jefferson. — Succession de Mme. veuve Bonaventure Martin (Mme. Louise Duverney.) — L'exécuteur testamentaire ayant à ce jour enregistré son compte de l'administration de cette succession, il est par les présentes donné avis à toutes personnes intéressées d'avoir à déduire, s'il en a, sous 10 jours, les raisons pourquoi le dit compte ne serait point approuvé et confirmé conformément à la loi.
6 Septembre 1843.
7 sep—3 en 10 — PERSIFOR F. SMITH, juge.

BACON — Jambons, épaules et plats côtés, en magasin, à vendre par HULLIN & WOODRUFF.
7 sept — 60, Camp

FARINE — 350 barils qualités inférieures, en débarquement du steamer Mo. Mail, à vendre par HULLIN & WOODRUFF.
7 sept — 60, Camp

GRAISSE — 60 barillets et 21 barils prime, à vendre en magasin par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp
7 sept

MAIS — 400 sacs en bon ordre, à vendre par HULLIN & WOODRUFF,
7 sept — 60, Camp

HUILE de graines — 1 baril en magasin, à vendre par HULLIN & WOODRUFF,
7 sept — 60, Camp

HUILE D'OLIVE — 25 paniers et 10 caisses en débarquement et à vendre par MERLE, BEYLLE & co. 45 Vieille Levée

PERCHES.
AUX Habitans et Tonneliers — 40,000 Cercles pour barriques, tierçons et barils, à vendre par CHARLES LAFFON, Encoignure des rues Nouvelle et Levée, Lafayette.
29 août—3 en 10

SULPHATE de quinine — 300 onces, garanti français, de Pelletier, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 29, Commune

ESPRIT de Térébenthine — 41 barils, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 29, Commune

HUILE de graine de lin — 25 barils à vendre par JARVIS & ANDREWS, 29, Commune

HUILE de baleine — 30 barils blanchie d'hiver, 6 bls. de do., à vendre par JARVIS & ANDREWS, 29, Commune

CHAUX fraîche de Thomaston — 360 barils chaux de pierre, en débarquement et à vendre par G. BEDFORD, 17 août — 47, Commune

COUVERTURES Françaises — 10 balles Couvertures de laine françaises de 3 points, première qualité, supérieure, à vendre par JORDY & BRAMER, 25, rue Royale.

Qui offrent aussi en vente : Vin rouge de Bordeaux, Montferrand, St. Emilion, Pauillac, St. Julien, et St. Estèphe, en barriques ou en caisses. Vin rouge de St. Estèphe, Pauillac, Haut Brion, Chateau Margaux, St. Julien, Grand Chateau Lafite [illegible]. Vin blanc [illegible] et Haut Sauterne, en barriques, [illegible]. Absinthe, Curaçao et Marasquin, Amandes fraîches à coque tendre, Bonbons [illegible].
21 juil—10

REÇU par le bateau Alabama, du dernier voyage [illegible] F. QUADRAS, Encoignure Chartres et St. Pierre

100 CAISSES Liqueurs assorties, [illegible]

VINS, Anisette et Liqueurs [illegible]

EAU-DE-VIE [illegible]

A [illegible] — G. H. MIESSEGAES, [illegible]

A LOUER, une grande et vaste MAISON, [illegible] 119, entre Bienville et Conti. [illegible] SCHMIDT & Co., 98, rue Bienville.

MAISON A LOUER. — [illegible] P. A. SOULIE, 28, rue Bienville, au premier.

A LOUER A BAS PRIX — Le haut de la maison rue de Chartres, 123, entre St. Louis et Conti. Une maison rue de l'Hôpital, entre Bourgogne et Rampart. Une maison à deux étages, rue Moreau entre Port et St. Ferdinand. Une do. sur les Champs Elysées près la rue des Bons Enfans. Une do rue St. Louis près Claiborne. Une do rue Claiborne près St. Louis. Plusieurs, rue Claiborne entre Dumaine et Ste. Anne. Une do rue St. Louis entre Royale et Bourbon, à deux étages. Avec deux magasins au rez de chaussée. Pour les conditions s'adresser à CORDEVIOLLE & LACROIX, Chartres, 123, entre St. Louis et Conti
6 sept

A LOUER — Le magasin No. 47 rue Bienville, actuellement occupé par MM. Hugo C. Gildemeester & co. S'adresser à SCHMIDT & co, 98 Bienville
1 sep

A LOUER à bas prix pour jusqu'au 1er. novembre, les beaux Magasins, bien situés Nos. 23 et 25, Vieille Levée, bâtis en briques et couverts en ardoises, par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44, Poydras.
1 sept

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public en général qu'il vient d'ouvrir un nouvel établissement, rue St. Claude, entre Ursulines et Bayou; ainsi que l'établissement déjà connu, rue des Français, entre Moreau et Victoire, il se chargera de fournir tout ce qui est nécessaire pour les convois funèbres; le tout à un prix modéré. S'adresser sur les lieux, ou au No. 68 rue St. Philippe, à
6 sept—4 — B. LABORDE.

A VENDRE par le soussigné, à des prix modérés : 800 milliers Bouchons en sac de 500 chaque; 100 caisses Vin vieux.
JEAN PISSE, rue St. Pierre, No. 67.
6 sept—6p

CHAPEAUX de soie noirs, do. de feutre do. nouvelle forme, reçus par le Shannon, du Havre, à vendre à bas prix par les soussignés. FORCADE & Co.
6 sept — 20, Chartres.

VEAUX vernis, Eau de fleurs d'oranger, reçus par le navire Shannon, venant du Havre, à vendre par CASTAING & LOMBARD, 53 Conti

MACHINES à nettoyer le coton, améliorées de Carver. Les agents de ces machines peuvent maintenant les vendre à des prix réduits.
6 sept — GEO. GREEN & BROTH. 92, Gravier.

CAFE de Rio à vendre par
6 sept — GEO. GREEN & BROTH. 92, Gravier.

CORDAGE de Manille à vendre par
6 sept — GEO. GREEN & BROTH. 92, Gravier.

COUVERTURES trois points, à vendre par
6 sept — GEO. GREEN & BROTH. 92, Gravier.

CIGARES de la Havane. — Un assortiment d'excellents regalias, impériales, Cazadores, Trabucos et autres, constamment en mains et à vendre par
6 sept — J. M. CABALLERO, 29, Vieille Levée.

CIGARES Principe en magasin, à vendre par
6 sept — J. M. CABALLERO, 29, Vieille Levée.

BACON — 12 barriques plats-côtés, en débarquement du steamer Missouri Mail à vendre par MERLE, BEYLLE & Co.
6 sept — 45, Vieille Levée

CHAPEAUX français, soie, gris et noirs, à $6 50 en détail, pour clore cet article, à vendre par CASTAING & LOMBARD, 53 Conti
6 sept

CHANGE — Chèques à courte vue sur Louisville, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par
6 sep — HEWITT, HERAN & Co. 65 Camp

GRAISSE — 2000 barillets prime, à vendre par
6 sep — HEWITT, HERAN & Co., 65 Camp

FARINE — 1500 barils fraiche de l'Ohio, à vendre à bord d'un chaland, par HEWITT, HERAN & Co., 65, Camp
6 sep

PORC — 1000 barils assorti, mess, M. O. mess prime, etc. à vendre par HEWITT, HERAN & Co. 65 Camp
6 sep

HUILE de graine de lin — 20 barils en magasin, à vendre par HEWITT, HERAN & Co., 65 Camp
6 sep

TOILE et corde d'emballage — 600 pièces toile du Kentucky, et 600 rouleaux corde, dont partie de très belle qualité, à vendre par HEWITT, HERAN & Co., 65, Camp
6 sep

SEL — A vendre, 100 sacs pour salaison, en débarquement du Wm. Penn, venant de Sisal. S'adresser à H. ABADIO & GRAS, rue de la Vieille Levée No. 210
6 sept—3

GENIEVRE de Hollande, article supérieur, à vendre en magasin par REYNAUD & FALLON, 16 Bienville
6 sep

VIN DE SAUTERNE — 20 caisses, à vendre en magasin par REYNAUD & FALLON, 16 Bienville
6 sep

PAPIER A LETTRES — 10 caisses papier à lettre français, à vendre par REYNAUD & FALLON, 16 Bienville
6 sep

CUIRS — 50 rouleaux, à vendre en magasin par REYNAUD & FALLON, 16 Bienville
6 sep

ANNISETTE — 200 paniers, à vendre par REYNAUD & FALLON, 16 Bienville
6 sep

CAFE de la Havane en magasin, à vendre par REYNAUD & FALLON, 16 Bienville
6 sep

CIGARES — Un assortiment de différentes marques de la Havane, constamment en mains et à vendre par REYNAUD & FALLON, 16 Bienville
6 sep

PAR le navire O'Connell, nous avons reçu un grand assortiment de chapeaux à la mode que nous offrons à vendre à bas prix FROST & co.
6 sep — 10 Magasins

BRODEQUINS pour nègres — Article supérieur du New Jersey en débarquement du navire O'Connell, à vendre par FROST & co, 10 Magasins

MORUE fraîche en tambours et en caisses en débarquement et en magasin à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

MAQUEREAUX nouveaux — Nos. 1, 2 et 3, en barils 1/2 et 1/4 barils en débarquement et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.
6 sep

SALERATUS — 25 barriques, par dernièrement reçues, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier
6 sep

POIVRE — 100 sacs frais de Sumatra, dernièrement reçus, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.
6 sep

CAFE — 500 sacs prime vert de Rio à vendre en magasin, par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.
6 sep

THE — 300 caisses impérial, poudre à canon, Young Hyson et Pouchong, à vendre en magasin par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.
5 sep

EAU de Vie de Pêche — 10 barils supérieur, à vendre en magasin par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

GENIEVRE de Hollande — 20 pipes, marque Anchor, Schiedam, à vendre en magasin par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.
6 sep

CLOUS — 500 barriques assortis, à vendre en magasin par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier
6 sep

BLANC de Baleine — 30 caisses, en magasin, et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.
6 sep

SACS de Pitre — 30,000, de deux boisseaux et demi, à vendre en magasin par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.
5 sep

VIN de Ténériffe — 5 1/4 barriques, dernièrement reçues, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

HUILE de baleine — 1200 gallons huile blanchie en magasin et à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras
6 sept

HUILE de baleine — 1000 gallons raffinée, en magasin et à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras
6 sept

CLOUS — marque Wareham Iron & Co. en magasin et à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras
6 sept

CORDAGES de Manille et goudronné, en magasin et à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras
6 sept

BŒUF — 125 barils prime, à l'inspection et à vendre par A. DURAND, 7, rue Conti.
6 sept

HUILE — 100 paniers huile d'olive en débarquement et à vendre par MERLE, BEYLLE & Co., 45, Vieille Levée.
6 sept

AVIS — MM. J. W. Arther & Co. Philip Alsauer, A. Candale et Mathews Dusenbury, consignataires par le navire Oconee de New York, ainsi que les consignataires de 3 barriques et 2 barils marqués B & T, à ordre, sont invités à faire connaître leur résidence au commis de déchargement sur la Levée, vis à vis l'hôtel de la monnaie, autrement leurs marchandises seront emmagasinées à leurs frais. HULLIN & WOODRUFF,
6 sept — 60, Camp

MARCHANDISES DIVERSES — 30 barils maquereaux no. 3, 10 barils de no. 2, 11 barils huile blanchie de baleine, 40 caisses savon no. 1, 76 livres chaque, 20 de marque aigle 76 livres do; 75 caisses blanc de baleine sperm. en débarquement du navire John Minturn, à vendre par J. W. STANTON & Co. Encoignure Magasins et Lafayette.
5 sept

MARCHANDISES SECHES.
NORTH & BROTH. reçoivent maintenant par le navire Oconee, un bel assortiment de marchandises sèches, consistant en : Linseys unis, Winseys, Kerseys, Ginghams, coton pour nègres (nouveaux dessins) coutil à matelas, Calicots, Batistes croisées, étoffe pour tablier, couvertures, mackinaw, indiennes, nouveaux dessins, chemises, valeurs noirs de coton, &c. &c. 6 sept

LE soussigné ayant été nommé curateur de la succession de feu Jos. A. Rowan, invite les personnes qui ont des réclamations contre la succession à les présenter pour le paiement, et les personnes qui doivent à cette succession à venir payer à lui. E. B. HARRIS, 76, rue Royale.
4 sept—10

LES soussignés ont en magasin, et offrent à de bas prix, pour terminer plusieurs consignations, 14 balles couvertures de laine, françaises, pour nègres, de 3 points, très souples. Vieille eau-de-vie de Cognac, supérieure. Vin rouge, de diverses qualités, en barriques. Vin rouge en caisses, des marques les plus estimées et d'autres à bas prix. Vin blanc en tierçons. Amandes fraiches, à coques tendres. Marasquino, Curaçao, et anisette. Bonbons longs et courts. JORDY & BRAMER, No. 25, rue Royale.

AVIS AUX TAILLEURS — Casimir noir, satin de laine, casimir fantaisie, drap de soie, serge [illegible], à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres
6 sept

MARCHANDISES d'automne, mérinos en pièces, redingotes, habits et pantalons mérinos, pantalons coutil léger, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres
6 sept

CHAPEAUX de soie français — Huit caisses chapeaux, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres

CHEMISES — 20 douzaines chemises diverses qualités. Une belle collection de [illegible] [illegible] LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres
6 sept

PARAPLUIES — 60 parapluies de 30 à 32, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres
6 sept

GRAINES FRAICHES POUR JARDIN.
Le soussigné a le plaisir d'informer les personnes qui se fournissent habituellement chez lui qu'il vient de recevoir par la barque Sarah-Hand, arrivant de Philadelphie, un grand assortiment de Graines fraîches pour jardin et ses conditions [illegible]. Wm. DINN, 11, Commune

COUVERTURES FRANÇAISES.
200 BALLES de trois points, [illegible], à vendre par J. MAGNE, 29, rue St. Louis.

REÇU par le navire [illegible] [illegible] CASTAING & LOMBARD, 53, rue Conti.

MARCHANDISES [illegible] J. W. STANTON & co. [illegible]

C[illegible] FROST & co. 10 Magasins

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONSEIL GENERAL.

ORDONNANCE concernant les animaux dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

RESOLU qu'à dater de la présente ordonnance, [illegible] de la Nouvelle-Orléans, [illegible] seront saisis par le ou les [illegible] de ville, et qu'il ne pourra en céder moins de vingt piastres, à la discrétion du juge devant lequel elle sera conduite; la moitié au profit de l'Hôpital de Charité de la ville de la Nouvelle-Orléans, et l'autre moitié au profit du dénonciateur.

Résolu de plus que toute ordonnance ou partie d'ordonnance contraire aux dispositions de la présente, sont et demeurent rappelées.

(Signé) Emile SUISSON, Président.
Approuvé le 21 août 1843.
1 sept — (Signé) Wm. FRERET, Maire

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONSEIL GENERAL.

ORDONNANCE concernant les Chalands, Barges, Bateaux Plats, Embarcations, etc., etc.

Art. 1er. Résolu que dorénavant les droits de Levée devant être perçus de toutes barges, bateaux plats, pirogues et autres embarcations :

Sur toutes barges mesurant 70 pieds ou plus de longueur, ... $12
Sur do. mesurant moins de 70 pieds, et dont le port n'excédera pas quinze tonneaux, ... 8
Sur toutes embarcations de Caboteurs, ... 2
Sur toutes embarcations dont le port sera de quarante tonneaux plus ou moins, servant au transport des sucres, mélasses, bois et autres produits ou marchandises, par chaque voyage et par tonneau, ... 25 cts.

Art. 2. Résolu de plus que tout chaland, barge, bateau plat, embarcation, etc., etc., qui, de la municipalité à laquelle il sera payé la taxe et dans laquelle il aura atterré, se transportera dans une des autres municipalités, paiera de droit à cette dernière municipalité 75 cents par jour.

Art. 3. Résolu que toutes ordonnances ou parties d'ordonnances contraires aux dispositions de la présente, sont et demeurent rappelées.

(Signé) C. ROSELIUS, président.
Approuvé le 10 juin 1843.
27 juil — (Signé) WM. FRERET, maire

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS
CONSEIL GENERAL.

ORDONNANCE
Concernant les voitures à lait dans la ville de la Nouvelle Orléans.

RESOLU qu'à partir du 1er. août 1843, il sera prélevé sur tous propriétaires de voitures à lait une taxe semblable à celle prélevée sur les propriétaires de drays, charrettes &c. dans les trois municipalités, et ils seront sujets aux mêmes réglemens et responsabilités que celles relatives aux dits propriétaires de drays, charrettes &c. dans le cas où ils ne se conformeraient pas aux ordonnances maintenant en vigueur.

Il est de plus résolu que toutes parties d'ordonnances contraires aux dispositions de la présente sont et demeurent rappelées.

Signé — C. ROSELIUS, Président
Approuvé le 12 juillet 1843,
Signé — WM. FRERET,
27 juillet — maire

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN
Bureau, No. 46, rue du Camp.
Capital complet $300,000
Assure contre les risques du feu, de la mer et du fleuve.
Wm. A. GASQUET, Président
CH. BRIGGS, Secrétaire.
24 juillet

BUREAU DES ASSESSEURS DES TAXES D'ETAT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.
LES tableaux des taxes d'Etat sur les propriétés foncières et les esclaves, de cette partie de la paroisse d'Orléans comprenant les municipalités No 1, 2 et 3, seront ouverts le lundi 14 du courant, au bureau des Assesseurs, passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, et resteront exposés jusqu'au 16 septembre inclusivement.
14 août

FORMATION DE SOCIETE.
LES soussignés ont aujourd'hui formé une société sous la raison sociale de REYNAUD & FALLON, pour la transaction des affaires de commission en général.
E. REYNAUD,
B. FALLON.
1er septembre

BOIS DE CONSTRUCTION
ET BOIS DE PLANCHER EMBOUVETE.
CONSTAMMENT en mains au moulin de DEFOUILLY, Encoignure Carondelet et Villeré.
31 juil

$500 DE RECOMPENSE
SERONT payées par nous, pour l'arrestation et la conviction ou telles informations qui pourront amener l'arrestation et la conviction des traîtres hommes qui ont attaqué et maltraité notre jeune frère Josiah, le 16 du courant.
WM. P. CONVERSE,
THOS. M. CONVERSE,
de la maison Converse & Co.
29 août—15

VIEILLE Eau de vie de Cognac — 6 demi pipes, à vendre par O. H. MIESSEGAES, 24, Vieille Levée.
1 sept

CLOUS — 500 barillets fer de Suède, dimensions assorties, à vendre par O. H. MIESSEGAES, 24, Vieille Levée.
1 sept

INDIGO de Manille, à vendre par
1 sept — O. H. MIESSEGAES, 24, Vieille Levée

RAISINS verts de Malaga, en débarquement du navire John Minturn, à vendre par O. H. MIESSEGAES, 24, Vieille Levée
1 sept

HUILE d'olive — 25 paniers à vendre par O. H. MIESSEGAES, 24 Vieille Levée

CAFE de Java — A vendre par
1 sept — O. H. MIESSEGAES, 24 Vieille Levée

BLANC de Plomb — 40 barillets extra No. 1, à vendre par JARVIS & ANDREWS,
1 sept — 29, Commune.

HUILE de Vitriol — 25 carboys, à vendre par
1 sept — JARVIS & ANDREWS, 29, Commune.

BACON — 40 barriques jambons et plats côtés de Cincinnati, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
1 sept — 44, Poydras

GRAISSE — 7 barils, 4 1/2 do. et 18 barillets, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras

PORC mess — 200 barils, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
1 sept — 44, Poydras.

JAMBONS — 120 barils supérieurs enveloppés pour famille, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
1 sept — 44, Poydras

MAIS — 101 sacs blanc, en très bon ordre, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
1 sept — 44, Poydras.

SAVON — 160 caisses en débarquement de la barque Sarah Hand, 50 livres chaque, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
1 sept — 44, Poydras

CUIR français — 1 caisse cuir verni de la manufacture de Nys & Co; 1 caisse veau ciré, à vendre par J. ALBERT, 23 St. Louis
1 sept

INDIGO — 7 surons d'indigo de Guatemala, en débarquement et à vendre par J. ALBERT, 21 St. Louis
1 sept

CERISES à l'eau de vie très fraîches et en bon état, à vendre par J. ALBERT, 22 St. Louis
1 sept

COUVERTURES françaises — Couvertures 3 points de Montpellier, à vendre par J. ALBERT, 23 St. Louis
1 sept

MAIS — 600 sacs en débarquement et à vendre par
1 sept — HEWITT, HERAN & Co. 65 Camp

FARINE — 200 barils en débarquement et à vendre par
1 sept — HEWITT, HERAN & Co. 65 Camp

GRAISSE — 200 fréquins et 100 barils graisse en feuilles en magasin et à vendre par HEWITT, HERAN & Co. 65 Camp
1 sept

PORC — 400 barils mess, à l'inspection de Bossat, à vendre par HEWITT, HERAN & Co. 65 Camp
1 sept

TOILE et Corde d'emballage — 300 pièces et 300 rouleaux à vendre par HEWITT, HERAN & Co. 65 Camp
1 sept

CHAPEAUX — 300 caisses formant un bel assortiment, à vendre par FROST & Co. 10 Magasins
28 août

CUIR de Buffle — Un petit lot en débarquement et à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45 Vieille Levée
29 août

MELASSES — 45 barils à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45 Vieille Levée
29 août

CHARBOIS de Pins — En lots convenables aux acheteurs, à vendre par B. & A. SOULIE, 55, rue Bienville, au premier.
29 août

TOILE, Corde et Ficelle d'emballage — 600 pièces toile "New Looms" 800 rouleaux corde et 350 livres ficelle, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 28, Poydras.
29 août

BACON — 70 barriques jambons et plats côtés, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 28, Poydras.
29 août

BRIQUES à feu, anglaises, écossaises, de Baltimore et de Pensacola, ciment hydraulique, plâtre de Paris, ardoise à plâtrer, sable blanc, constamment en mains et à vendre en lots à la convenance des acheteurs par G. BEDFORD, 47 Commune
29 août

A VENDRE par le soussigné : Peaux de veau vernies (patent leather) de Nys & Co.
31 août — G. M. LUCAS, 30, Bienville

THE — 80 boîtes poudre à canon 6 livres chaque en débarquement du navire John Minturn et à vendre par ROBERTS & HALL,
31 août — 75 Magasins

CHECKS sur New-York, à 60 jours de vue, à vendre par La Compagnie d'Assurance Maritime de l'Ouest et contre l'incendie.
31 août

BOUTEILLES françaises en caisses de 100 chaque, dernièrement reçues, à vendre par J. F. BERCIER & Co, 54, Vieille Levée.
29 août

AMANDES — 10 balles S. S. Amandes, en magasin et à vendre par PETERS & MILLARD.

CIMENT, Plâtre de Paris, Briques à feu &c. — 500 barils ciment hydraulique, 80 de Plâtre de Paris, 40 milliers briques à feu de Pensacola, à vendre à bas prix en lots à la convenance des acheteurs, par G. BEDFORD,
17 août — 47, Commune

HABILLEMENS pour nègres — 5 caisses à vendre par ISAAC BRIDGE & Co.
17 août — 76 Magasins

BRODEQUINS pour nègres — 30 caisses différentes descriptions, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 76 Magasins
17 août

CHAPEAUX de feutre — 30 caisses différentes descriptions, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 76 Magasins

ESPRIT de thérébenthine — 10 barils à vendre par JARVIS & ANDREWS, 29, Commune.
17 août

MARCHANDISES diverses — 100 sacs café Rio et Java; 200 barils cidre de Newark, des raffineries de Philadelphie; 500 paniers Thé [illegible]; 100 barils gentiève; 10 quarts barriques eau-de-vie, 5 demi-pipes eau-de-vie de Cognac, à vendre par WOOD & SIMMONS, 20 Magasins

COUVERTES Françaises — 3 points de Montpellier, à vendre par J. ALBERT, 23 St. Louis
28 juil

SAVON — 250 caisses marque de Jackson No. 1, en débarquement du navire Vicksburg à vendre par TUFTS & HOBART, 20 Douane
16 août

MOULINS à coton de Paige — [illegible] TUFTS & HOBART, 20, Douane

CORDAGE de Manille [illegible] à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras.
17 août

BOTTES, souliers et brodequins — 100 caisses composant un assortiment général convenable pour la ville et la campagne, à vendre à bas prix par A F DUNBAR & co, 29 août — 28 Douane

ARTICLES DIVERS — 50 sacs vieux Café de gouvernement de Java, 15 balles Café vieux Moka, 10 balles Thé noir et vert, 1re qualité, 10 barils Vieux cognac de Mad. Millery à vendre par PETERS & MILLARD
2 sept

NOUVEAU MEDICAMENT-PATENTE.
LES PLANCHES ELECTRO-MAGNETIQUES [illegible]

[illegible] MANUEL BLASCO, [illegible]

[illegible] par l'APPLICATION DE CATAPLAQUES [illegible]

CLOUS de fer de Suède, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras
20 août

CAFE de Rio — En magasin et à vendre par [illegible], 21, Douane

[illegible] — 10 balles de Loups F. Clarke; [illegible] actuellement en magasin et à vendre [illegible] E. & J. P. WHITNEY & Co.
23 août — 73, Camp

BLANC DE BALEINE — Marque Crocker, New Bedford, en débarquement du navire Columbia, à vendre par J. F. BERCIER & co,
28 a — 54 Vieille Levée

SALS en pâte — 200 sacs de 2 1/2 et 4 boisseaux, à vendre par E. & J. P. WHITNEY,
28 août — 73, Camp

FARINE — 70 barils supérieure en magasin, à vendre par E. & J. P. WHITNEY & Co.
28 août — 73, Camp

QUININE — 100 onces américaine de Rosengarten et Denis, à vendre par JARVIS & ANDREWS,
28 août — 29, Commune

HUILE D'OLIVE — 400 paniers qualité supérieure, en débarquement du brick William de Bordeaux, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
28 août — rue St. Louis Nos. 11 et 13

VIN FIN — 5 barriques vin rouge fin de 1830, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
24 août — 36 Chartres

VIN EN CAISSE — 400 caisses vin de choix vieux en bouteilles et en demi bouteilles, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres
19 sept

CHAPEAUX DE SOIE — 8 caisses chapeaux de soie français, à vendre pour clore une facture, par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres
24 a

CHEMISES — Chemises de toile à jabot. Chemises de toile française et américaine. Chemises de coton devants en toile, un grand choix, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres
24 a

CHAUSSETTES — 400 douzaines chaussettes françaises et allemandes, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres
24 a

ABSYNTHE — 70 caisses absynthe suisse. 50 caisses sardines huil green peas. 60 do vin de Frontignan en bouteilles et demi de 60 do liqueurs assorties. 20,000 bouchons. 25 caisses salaisons assorties de Marseille. 10 do anisette à l'eau de vie. 45 paniers champagne, etc. etc., à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres
24 a

GRILLES EN FER CREUX — six grilles en fer pour tombeaux, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres
24 a

PARAPLUIES DE SOIE — 100 parapluies de soie française 30 et 32 pouces, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres
24 a

BEURRE de Goshen — 3 fréquins de 2 1/2 do. convenables pour l'usage des familles, à vendre par J. W. STANTON & Co, Encoig. Magasins et Lafayette.
24 août

FARINE — 60 barils supérieure en débarquement du steamer Denison, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp
24 août

FARINE de maïs — 16 barils en débarquement du steamer Denison, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp
24 août

BACON — Plats côtés et épaules en barriques, bon article, à vendre par HULLIN & WOODRUFF,
24 août — 60 Camp

SEL américain et anglais, en caisses et barils, en magasin et à vendre par ROBERTS & HALL,
25 août — 75, Magasins

HUILES de baleine, de lin et de tanneurs, continuellement en magasin et à vendre par ROBERTS & HALL,
25 août — 75, Magasins

CHAUX de Thomaston — 800 barils en débarquement et à débarquer et à vendre par G. BEDFORD,
28 août — 47, Commune

CIDRE — 20 barils très supérieur de Newark, à vendre par FOSDICK & BROTHER,
28 a — 66 Camp

CHANVRE — 60 balles du Kentucky, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH,
28 août — 28, Poydras.

AVOINE — 2000 boisseaux, en magasin et à vendre à bas prix pour du comptant par GEORGE HARRISON,
23 août — 67, Tchoupitoulas.

SEL — 1000 sacs gros et fin de Liverpool, à vendre en magasin à des prix réduits, par GEORGE HARRISON,
23 août — 67, Tchoupitoulas.

PORC — 74 barils prime, à l'inspection de Bossat, à vendre par MAUNSEL WHITE & Cd,
23 août — 104, Gravier.

FARINE nouvelle — 100 barils, dernièrement reçus et à vendre par WORSLEY & FORMAN,
23 août — 74, Tchoupitoulas.

BACON — 45 barriques plats côtés, à vendre par WORSLEY & FORMAN,
23 août — 74, Tchoupitoulas.

CUIRS FRANÇAIS pour bottes, Souliers veaux vernis. 1 do cirés. en débarquement du navire St. Léon et à vendre par J. ALBERT, 22 St. Louis
23 août

VIEILLE EAU-DE-VIE de Cognac et eau-de-vie de Champagne — 5 demi-pipes vieille eau de vie Cognac de 1815, très preuve, 7 do eau de vie de Champagne de 1841, très preuve, en magasin et à vendre par J. ALBERT, 21 St. Louis
23 août

MACHINES à nettoyer le coton améliorées de Carver. Les agents pour ces machines peuvent maintenant les vendre à des prix réduits. G. GREEN & BRO.
23 août — 92, Gravier

PLOMB de chasse de Tonis de tous numéros, à vendre par J. ALBERT,
23 août — 21, rue St. Louis

VIN de Sherry — 10 pipes très vieux et de première qualité, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
23 août — 11 et 13 St. Louis

SAVON — 2500 caisses Winchester No. 1 et 2, en débarquement du navire Colombo, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
22 août — 11 et 13 St. Louis

BLANC de Baleine — 100 caisses en débarquement du navire Colombo, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
22 août — 11 et 13, St. Louis

BACON — 45 boucauts plats côtés, à vendre par PRICE & FROST,
22 août — 30 Poydras

BEURRE — 100 barillets supérieurs de l'Ouest, dernièrement reçus, à vendre par PRICE & FROST,
22 août — 30 Poydras

SEL — 10 caisses sel de table, d'Angleterre, à vendre par PRICE & FROST,
22 a — 30 Poydras

FICELLE — 1000 livres, à vendre par PRICE & FROST,
22 a — 30 Poydras

TABAC — 125 caisses, Missouri et Virginie, à vendre par PRICE & FROST,
22 a — 30 Poydras

HARENGS Saurés — 600 caisses actuellement en débarquement du brick Dauble, à vendre par E. & J. P. WHITNEY & Co.
22 août — 73, Camp.

CHAUX de Thomaston à flot — 1000 barriques, en débarquement du brick Dauble, à vendre par E. & J. P. WHITNEY & Co,
22 août — 73, Camp.

ARDOISES faîtières de toutes dimensions et qualités à vendre à bon marché en magasin en lots à la convenance des acheteurs par LYALL & DAVIDSON,
23 août — 164, Camp.

ARDOISES dernièrement reçues, à vendre et 20,000 grandes dames, à vendre par LYALL & DAVIDSON,
23 août — 164 Camp

TUILES pour fourneaux — 1000 excellentes qualités à vendre à bon marché par LYALL & DAVIDSON, 164, Camp
23 août

EPICES moulues — 60 boîtes contenant poivre, gingembre, casse, clous de girofles et poivre de Cayenne, en débarquement de la barque Kilby, et à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins
19 août

COUPEROSE — 33 barils en débarquement de la barque Kilby et à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins
19 août

CIDRE — 10 barils en débarquement de la barque Kilby, et 10 barils en magasin, garanti doux et de parfait ordre, à vendre par FOSDICK & BROTHER, 66, Camp
18 a

BEURRE — 6 fréquins et 5 demi fréquins beurre supérieur de Goshen, enveloppés dans du sel pour l'usage des familles, à vendre par FOSDICK & BROTHER, 66, Camp.
18 a

EAU de fleurs d'oranger — 46 douzaines eau de fleurs d'oranger, triple, à vendre par VALETON FRERES,
17 août — No. 22 rue St. Charles, sous le Verandah

TAMARINS — Une vingtaine de quarts tamarins, nouvellement reçus de la Martinique, à vendre par VALETON FRERES,
17 août — 22, rue St. Charles, sous le Verandah

FARINE — 100 barils et 60 demi do fraîche, en débarque ment, à vendre par JOHN R. SHAW & Co.
16 août — 24, Poydras

TOILE, corde et ficelle d'emballage, 100 pièces, 300 rouleaux et 50 balles, à vendre par JOHN R. SHAW & Co., 24 Poydras
16 août

TABAC manufacturé — 100 caisses en magasin, à vendre par JOHN R. SHAW & Co.
16 août — 24, Poydras

WHISKEY de Monongahela — 10 barils très vieux, à vendre par JOHN R. SHAW & Co.
16 août — 24, Poydras

MORUE — 20 tambours et 300 caisses morue fraîche, en débarquement du brick Commerciel, à vendre par TUFTS & HOBART, 20, Douane.
16 a

CHAPEAUX — 25 caisses chapeaux à bas prix, noirs et de Russie, reçus par le navire Vicksburg, à vendre par FROST & Co. 10, Magasins.
16 a

BRODEQUINS de nègres — 20 caisses brodequins Russett, cuirs tannés à l'écorce de chêne, manufacturés dans le New Jersey, et reçus par le Vicksburg, à vendre par FROST & Co. 10, Magasins. 16 a

FARINE — 400 barils farine fraîche de St. Louis, en magasin et à vendre par MULLEN & WOODRUFF, 60, Camp.
16 a

PORC — Quelques barils porc mess, prime, à vendre pour clore une consignation par MULLEN & WOODRUFF, 60, Camp.
16 a

GRAISSE — 100 barillets et 30 barils, positivement de première qualité, à vendre par MULLEN & WOODRUFF, 60, Camp.
16 a

CORDES — 100 rouleaux cordes d'emballage du Missouri, en débarquement du bateau à vapeur Caledonia, à vendre par MERLE, BEYLLE & co,
16 août — 45 Vieille Levée

CHANDELLES — 20 caisses blanc de baleine, en débarquement et à vendre par MERLE, BEYLLE & co,
16 août — 45 Vieille Levée

NOIX DE MUSCADE — 3 barils en débarquement et à vendre par MERLE, BEYLLE & co,
16 a — 45 Vieille Levée

VIN — 25 barriques vin rouge, en débarquement et à vendre par MERLE, BEYLLE & co,
16 a — 45 Vieille Levée

CAFE de Rio en magasin, à vendre par WILLIAM FREHN & co,
16 a — 66 Douane

BLANC de plomb de New York Saugerties, à vendre en magasin, par WILLIAM FREHN & co,
16 a — 66 Douane

VIN de Bocollahon magasin et à vendre par WILLIAM FREHN & co,
16 a — 66 Douane

COUVERTURES de laine, françaises, supérieures, en magasin, à vendre par SCHMIDT & Co.
16 août — 98, Bienville

SABLE — 104 tonneaux convenables pour bâtisses, à vendre à bord du navire Nashville, d'Anvers. S'adresser au capitaine à bord, ou à BOUTIN, GALLY & Co. 50 Royale
14 août

CHANGE sur Boston — Deux traites sur Boston, à 60 jours de vue, une de $1500 et une de 2006, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 29 Commune
14 août

CIRE d'abeille — Un petit lot, à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24, Poydras
14 août

FARINE — 300 barils en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24 Poydras.
7 août

CHANDELLES de suif — 50 caisses, à vendre par J. F. BERCIER & Co, 54, Vieille Levée.

BOTTES et Souliers — [illegible] FROST & Co, 10, Magasins.

CHAUX — [illegible] E. & J. P. WHITNEY & Co.

CAFE de la Havane [illegible] MANUEL BLASCO,

EAU-DE-VIE [illegible] MANUEL BLASCO, 26, Commune

BOUCHONS [illegible] MANUEL BLASCO, 26 Commune

AMANDES [illegible] MANUEL BLASCO, [illegible]

CIGARES [illegible] MANUEL BLASCO, [illegible]

ETOUPE — [illegible]

BANQUE DE LA LOUISIANE,
Nouvelle-Orléans, le 9 août 1843.
CHANGE [illegible] sur Londres et New York, [illegible] WM. [illegible], Caissier.
9 sept

BANQUE DE LA LOUISIANE,
Nouvelle-Orléans, le 17 août 1843.
UN dividende de trois pour cent a été ce jour déclaré par cette Banque. Ce dividende sera payable aux actionnaires ou à leurs représentants légaux, à dater du lundi 28 du courant. W. P. [illegible], Caissier
28 août—14

SANGSUES.
83000 reçues par le navire Duncan [illegible].
Le soussigné informe le public qu'il est actuellement prêt à vendre à son Dépôt général, en gros et en détail, toute espèce de Sangsues d'Europe, aux prix les plus modérés.
J. B. RUSCONI,
127, rue de Chartres.
Une porte de la rue St. Pierre, à l'ancien magasin d'oiseaux.
26 juillet

SANGSUES.
TRENTE MILLE SANGSUES de première qualité supérieure, Hongroises, de Hambourg, Nantaises et Espagnoles, à vendre à l'entrepôt général, rue de l'Esplanade, encoignure Casacalvo, No. 36. Les prix des dites sangsues est à deux pour SIX SOUS et un quart, jusqu'à DOUZE SOUS et demi. Le chef de l'établissement garantit toutes les qualités, et se charge lui-même d'en faire l'application si on le désire, comme étant sa profession depuis nombre d'années, et se transportera aux lieux indiqués par ordre.
19 sept — J. P. SOUSIRAN.

SANGSUES MONSTRES.
Reçu par le Kilby, de New-York, des Sangsues hongroises et suédoises, garanties, à vendre au nouveau Dépôt, rue Royale, entre St. Philippe et Ursulines, No. 206. Mr. Trasforest les posera aux personnes qui le désireront. On trouvera toujours dans le même établissement : de la Farine de lin, fraîche, Moutarde, Potasse, Arrow-Root, Fécule de pomme de terre, Tamarin, Sel d'Epsom, Crême de Tartre, Huile de Palmachristy, Alth. Rob anti-syphilitique du docteur Giraudeau de St. Gervais, et beaucoup d'autres articles à vendre à très-bas prix.
29 a — F. TRASFOREST.

SANGSUES.
REÇU par les derniers arrivages de Barcelone, de France et de la Havane, CINQUANTE MILLE SANGSUES que l'on vendra aux prix les plus réduits. L'entrepôt général de la rue du Quartier No. 46, s'est arrangé de manière à fournir au public, pendant toute la saison, des sangsues GARANTIES, comme suit :
Sangsues petites, — TROIS cents.
do moyennes, — CINQ
1er. choix grosses, — DIX
L'entrepôt a établi une succursale au coin des rues Orléans et Bourbon, afin de faciliter ses habitués du centre de la ville, mais le principal établissement et les Réservoirs sont RUE DU QUARTIER, No. 46, entre Condé et Vieille Levée. RENAUD PETITJEAN.
Deux domestiques se chargeront de la pose des sangsues si on l'exige. — 16 août.

REÇU par la barque Shannon, du Havre, et à vendre à bas prix pour du comptant : Mouchoirs français, façon Madras, dessins nouveaux qualité supérieure, Indiennes françaises nouvelles, Mousselines laines noires double largeur, Do de bleu de France do, Do de dessins riches, Boutons en 5 tresses 7 1/2, 9 et 12 lignes, Do de nacre diverses qualités, Un assortiment d'articles pour tailleurs.
6 sept — FORCADE & Co. 20, rue de Chartres

MARCHANDISES D'AUTOMNE.
LES soussignés reçoivent par l'Oconee de New-York, et la barque Sarah-Hand de Philadelphie, un bel assortiment de marchandises de saison, qu'ils offrent à vendre à très bas prix pour du comptant : Circassiennes noires et en couleurs, Indiennes américaines en couleur, do. do. noires, do. bleu Merrimack et autres, Mérinos noir et en couleur pour robes, do. bleu Marie-Louise, Velours de coton noir, Bombazines noires No. 1 à 12, do. vertes et rouges, Alépines noires diverses qualités, Bombazettes noires 3/4, Mouchoirs façon Madras, bas prix, do. bleus pour nègres, Kersey laine et laine et coton, Linseys unis et à carreaux, Coutils à matelas, et Denims bleu, Un bel assortiment de Kentucky Jeans, 600 douzaines Chemises de coton, 300 do. Bas blancs très grands, 300 do. do. noirs do. Percales noires et en couleurs. Cotons blancs 3/4, 7/8, 4/4, 5/4 et 10/4, do. écrus do. do. do. do. 6 caisses Parapluies coton 26, 28, 30, 32 et 34 pouces, Coutils noirs pour pantalons, do. en couleur do.
4 sept — FORCADE & Co. 20, rue de Chartres.

UN envoi de mouchoirs de Lyon, première qualité arrivé par la barque Shannon du Havre à vendre à bas prix par FORCADE & Co.
6 sept — 20, rue de Chartres.

COUVERTURES en laine, pour nègres — Un envoi de couvertures 3 points pour nègres, à vendre par TOOLE & BARRIERE, 20 Chartres
26 juil

REÇU par le St. Léon du Havre et à vendre par les soussignés : Bretelles coton, tricotées, sans boucles à boutonnière, Fromages véritable pâte grasse, très frais, FORCADE & Co.
19 sept — 20, Chartres

HUILE raffinée de Baleine — 47 barils, en débarquement du navire Monsoon, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras.
19 août

HUILE de Baleine — 600 gallons huile épurée d'hiver en débarquement du navire Monsoon, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras
19 août

CHANDELLES de Suif — Moulées très dur, en débarquement du navire Monsoon, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras.
19 août

HARENGS — 900 caisses excellents harengs, chargement du brick Dauble à vendre par E. & J. P. WHITNEY & Co.
18 a

HUILE de baleine et blanc de baleine en débarquement du navire Monsoon, à vendre par TUFTS & HOBART, 20, Douane
18 août

MARCHANDISES du pays — En débarquement du navire Palmyra, et à vendre par le soussigné, 10 caisses coton bleu 3/4, chemises, 5 do indiennes, jolis dessins, ISAAC BRIDGE, 76 Magasins
18 août

COFFRES-FORTS à l'épreuve du feu, améliorés de Robertson & Rich, de Baltimore, de différentes dimensions, en débarquement de la barque Kilby, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins
18 août

CHAPEAUX de soie, bordés, bridés larges et étroits, reçus par le navire St. Léon, venant du Havre à vendre par CASTAING & LOMBARD,
18 sout — 53, Conti

INDIGO — 6 surons prime de Caracas, en débarquement de la barque Kilby, à vendre par WOOD & SIMMONS, 20 Magasins
18 août

HUILE de tanneurs — 64 barils en débarquement du navire Colombe, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins
18 août

LETTRES de change sur Paris — de 1000 francs, à 30 jours de vue, à vendre par MERLE, BEYLLE & co, 45 Vieille Levée
16 a

BEURRE de Goshen — 10 fréquins, bien bon, en débarquement du navire Vicksburg et à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins
16 août

DROGUERIES — Quinine; vanille 1re. et 2de. qualités; huile d'amandes douces, pure et fraîche, dans les cruches originales; en débarquement et à vendre par P. CUSACHS,
1 sout — au coin des rues Condé et St. Philippe

WHISKEY — 30 barils rectifié et 10 de. de Monongahela à vendre par JOHN R. SHAW & Co.
1 sout — 24, Poydras

CAFE de la Havane — 300 sacs café de la Havane, première qualité, en magasin et à vendre par A. DURAND, 7, rue Conti.
10 sout

CHANDELLES — 40 caisses, en débarquement de la barque Charles-Williams, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras
7 juillet

EAU DE VIE de Cognac — 20 demi pipes de preuve, de différentes marques et garantie, à vendre par J. F. BERCIER & Co,
7 juil — 54, Vieille Levée.

PLOMB — 1,000 saumons de plomb en débarquement du steamboat Louisa, à vendre par MERLE, BEYLLE & co,
1 a — 45 Vieille Levée

COGNAC — 30 1/2 pipes et 40 1/4 barriques, en magasin et à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
7 juil — 11 et 13, St. Louis.

PEET & MORTON,
(De la maison ci-devant Peet & North),
MARCHANDS EN GROS ET EN DETAIL,
No. 17, RUE DE CHARTRES,
REÇOIVENT par le John Minturn, en sus de leur précédent stock, et offrent à vendre à bas prix, pour du comptant : 70 caisses indiennes américaines, 40 balles toile à chemises, écrue, 3/4, 24 balles cotonnades Log Cabin, 14 balles toile à draps, écrue de Walham, 6/4, 25 balles toile à draps Indian Head, 6/4, 12 balles deuil écru, 12 dito étoffe rayée, 6 balles flanelle croisée, pour lits, 10 balles cotonnade croisée, de fantaisie, 20 caisses coton blanc à chemises, 5/4, 4 caisses coton à draps, 6/4 et 4 do. do. 10/4, 7 caisses jeans du Kentucky, assorti, 4 caisses batiste coton noir, 6 caisses flanelle de Canton, blanche, 2 caisses mousseline unie, blanche, 4 caisses excellent drap anglais, 4 caisses gambroons supérieurs, 4 do. kersey, 2 caisses bottes à la grecque, assorties, 4 caisses chaussettes blanches en coton, 4 do. de grises, 6 balles ouate en coton, noire et blanche, 1 caisse mousseline de l'Inde, 1 caisse linon Bishop, 1 caisse lasting noir, et boutons en soie assortie, 1 caisse bretelles argentées et boutons à strapes, 2 caisses idem en gomme élastique, 2 caisses jaconats blanc 4/4 et 6/4, 2 caisses Casimir à la mode, 1 caisse lasting noir, 3/4 et 4/4, 1 caisse gros du Rhin, excellente qualité, 1 caisse bonnets de nuit pour femmes. — 31 août

A VENDRE par les soussignés : Vins de Marseille en barriques et 1/2 barriques, Vins de Montferrand, en barriques, Do de St. Julien Médoc, Do de Léoville, Do de St. Emilion, Do de Madeire, en quarts de pipes, Do d'Oporto, en quarts de pipes, Genièvre de Hollande en pipes, barils et dames-jeannes, Cognac 4me. preuve, en 1/2 pipes et quarts.
3 a — J. F. BERCIER & Co. 54, Ville Levée.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
E. CORDEVIOLLE & LACROIX ont l'honneur de prévenir leurs habitués et le public en général, qu'ils ont transporté leur magasin du No. 66, encoignure Chartres et Bienville au No. 123 de la même rue, entre Conti et St. Louis; magasin qu'ils occupaient précédemment, et qu'ils n'avaient quitté que par suite de l'incendie dont ils ont été victimes le 8 janvier dernier.
Nouvelle Orléans, 30 août 1843. — 31 août

A VENDRE par le soussigné : Eaux-de-vie, Vins et Liqueurs.
10 demi-pipes vieux Cognac de preuve, qualité supérieure.
16 demi-pipes dite 1re preuve, qualité très supérieure.
300 caisses Vin rouge, bon ordinaire.
120 caisses dito en qualités supérieures.
100 paniers Anisette superfine de Champson.
50 caisses Absynthe suisse, qualité supérieure.
40 caisses Kirschwasser,
31 août — G. M. LUCAS, 30, rue Bienville

A VENDRE par le soussigné : Crêpe noir, Gros de Suisse noir, Gros de Naples noir, Satin noir, Satin blanc, Bas de soie noirs, diverses qualités, Cravates noir satin, taffetas d'Italie, Idem en taffetas, qualité commune, Un assortiment de Mouchoirs de batiste, Parapluies en soie noire, de 28 pouces,
31 août — G. M. LUCAS, 30, Bienville

A VENDRE par le soussigné à prix réduits : 15 barriques vin de St. Julien et Montferrand, 10 du vin vieux St. Estèphe, 5 demi de vin vieux Haut Talence, 15 caisses vieux vin blanc Sauterne et Barsac, 20 barriques vin de Marseille de Grenache, [illegible] de vin de Porto indien, [illegible] vin blanc Muscat de Madère, [illegible] 1838, 10 barils vinaigre [illegible], 1,000 [illegible], 300 paniers [illegible], [illegible] barriques [illegible], 300 paniers anisette de Bordeaux, [illegible] de liqueurs assorties de Paris et de Bordeaux, 1,000 boîtes sardines et petits pois, 20,000 bouchons, 5 caisses prunes de Bordeaux en jarres et en boîtes.
[illegible] — F. LOREILHE, Encoignure Royale et Douane

PAR le Vicksburg, de New-York : Un assortiment d'indiennes bleu et blanc, [illegible], Mouchoirs Turkey Red, Foulards en soie pour lapeuhe, [illegible] — [illegible] & Co., [illegible] Chartres

MARCHANDISES SECHES.
NORTH & BROTHERS — reçoivent par le navire St. Mary, un assortiment de calicots, coton écru, double [illegible]

VENTES DE SHERIF.

Chs. Congot vs. A. Fournier. [illegible]
COUR DES PAROISSES — No. [illegible] — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu jeudi le 7 septembre 1843, à 10 heures A. M. au lieu dont la rue de Chartres, entre les rues St. Louis et Toulouse, [illegible] la boutique du barbier appartenant audit A. Fournier;
Et de même jour, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Royale et Chartres, il sera vendu, le titre fait par Nicolas Chrétien audit A. Fournier, montant à vingt mille piastres dont trois mille six cents piastres ont été payées.
Saisis dans l'affaire ci dessus.
Conditions, comptant.
D. AUGUSTIN,
24 août—3 en 10 — Shérif de la paroisse d'Orléans

La Banque de l'Union de la Louisiane vs. Randel Currell.
COUR DE PAROISSE — No. 15,799 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, jeudi, le 7 septembre 1843, à midi :
1o. Une portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans la rue d'Orléans, dans cette ville, entre les rues Rampart et Bourgogne, ayant 30 pieds de face à la rue d'Orléans, sur 93 pieds de profondeur, contigue du côté de la rue Rampart, à d'autre propriété appartenant au dit Randall Currell, étant la même propriété acquise de R. Roich, par un acte passé pardevant Wm. Boswell, ci devant notaire public de cette ville, le 17 avril 1839.
2o. Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, faisant partie des communes situées entre cette ville, désigné par le No. un de l'îlot No. 18, sur un plan dressé par Bourgerol, le 4 décembre 1833, le dit lot ayant 60 pieds 7 pouces et 3 lignes de face à la rue de la Douane, sur 114 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le dit lot formant une des encoignures des rues de la Douane et Tremé, étant la même acquise de la municipalité No. Un, par un acte passé pardevant Félix de Armas, notaire public de cette ville, le 12 janvier 1839.
3o. Deux lots de terre situés dans le faubourg Ste. Marie, dans la rue Perdido, entre les rues Phillippe et Baronne, désignés par les Nos. un et deux, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la municipalité No Deux; les dits lots mesurant chacun 28 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Perdido, sur une profondeur de 90 pieds 8 pouces et une fraction, et 28 pieds 7 pouces et une fraction de largeur dans le fond, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant les mêmes qu'il a acquis de F. Pertillot et son épouse par acte passé pardevant Félix Grima, notaire, le 17 juillet 1840.
4o. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlot borné par les rues Bourbon, Royale, Quartier et Hôpital; le dit lot forme l'encoignure des rues Bourbon et Quartier, et mesure 40 pieds de face à la rue du Quartier, sur 80 pieds de profondeur et face à la rue Bourbon, étant le même qu'il a acquit de C. Rosselius, par un acte passé pardevant Félix Grima, notaire, le 16 septembre 1839.
5o. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Ste. Marie, et désigné par le No. 46, de l'îlot No. 4, sur un plan dressé par Bringier, voyer général, le 23 avril 1840; le dit lot formant l'encoignure des rues Girod et St. Pierre, et mesurant trente-neuf pieds 26 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Girod, 90 pieds 8 pouces et 5 lignes dans le fond, sur une profondeur de 110 pieds face à la rue Saint Pierre, étant le même qu'il a acquit des syndics de M. E. Lawrence, par un acte passé pardevant Félix Grima, notaire, le 9 septembre 1840.
6o. Douze actions du fond capital de la Compagnie d'Assurance des Marchands de la Nouvelle Orléans, auxquelles il a droit conformément au certificat No. 1441, issu le 13 janvier 1834.
7o. Douze actions du fond capital de la dite Compagnie d'Assurance des Marchands de la Nouvelle-Orléans, issu au nom de James Currall, conformément au certificat No. 1,448, daté le 23 janvier 1834.
8o. Vingt actions du fond capital de la Compagnie de la Bourse de la Nouvelle Orléans, [Exchange Company of New Orleans] issus au nom de R. & J. Currell, conformément au certificat No. 9, daté le 1er. avril 1836.
9o. Trente neuf actions du fond capital de la Compagnie d'Assurance des Marchands de la Nouvelle Orléans, conformément au certificat No. 1,903, issu au nom de R. & J. Currell, le 9 décembre 1834.
Les actions de chacune des dites compagnies étant de cent piastres chacune, trente piastres sur chaque action du capital de la Compagnie d'Assurance des Marchands, ayant été payées, et soixante quinze piastres sur chaque action du capital de la Compagnie de la Bourse, (Exchange Company) ayant été payées.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
D. AUGUSTIN,
1 août—2d en 30j — Shérif de la paroisse d'Orléans.

Norbert Soulié subrogé &c. vs. Mme. Sophia Kennedy, dans l'affaire de la Compagnie d'Assurance des Négociants vs. ladite dame Kennedy.
COUR DE DISTRICT — No 21,000 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, jeudi, le 7 septembre 1843, à midi,
Un Terrain situé dans le carré de la ville, rue des Remparts, (partie Sud) entre les rues St. Louis et Toulouse, ayant, mesure française, quarante pieds de face à la rue des Remparts, sur une profondeur de cent vingt pieds, borné d'un côté par la propriété ci-devant appartenant à Gordon & Forstall : ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans exception ni réserve aucune.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions : comptant.
A SIDNEY LEWIS,
4 sout — Shérif de la Cour de District

PEET & MORTON
(Anciennement Peet & North),
Marchands en gros de Marchandises sèches,
No. 17, rue de Chartres,
REÇOIVENT par le navire St. Mary et offrent à vendre à bas prix pour du comptant : Cotonnades Log Cabin, Ginghams ton teint, dessins pour tabliers, indiennes à la mode, assorties, batistes, indiennes bleues et orange, mousseline unie, 10 balles toile à drap 6/4, 8 caisses toile à chemises 4/4, 3 caisses doublures pour tailleurs, bombazets noir mérinos assortis, 3 caisses toile blanche pour chemises 7/4, 10 balles do. à drap 5/4, 10 balles toile écrue 3/4, [illegible] indiennes françaises, etc. etc.
1 sept

MARCHANDISES SECHES.
LES soussignés viennent de recevoir par les navires Alabama, Washington, Ocmulgee et Union de New-York, un nouvel assortiment de marchandises pour la saison, parmi lesquelles se trouvent les articles suivans : Indiennes en couleurs claires et foncées. do. deuil et demi-deuil. do. bleu merinack et autres. Bon teint à grands et petits carreaux. Ginghams à carreaux pour robes. Cotonnade pour pantalons et pour robes. Percales blanches jaconat et coton batiste. do. brochées et mousselines à raies et à carreaux. Bazin et jaconats blancs à mille raies. Bas de coton blancs et couleurs, pour femmes et enfans. Bas blancs et en couleur, très grands. Chaussons de coton, blancs et en couleurs, pour hommes et pour enfans. Gants en fil et en coton, blancs et en couleurs, pour hommes et pour femmes. Flanelles blanches, vertes, rouges et jaunes, unies et croisées. Mouchoirs blancs et en couleurs, pour la tête. Percale noire et en couleur. Toile d'Irlande et de Paris, par pièce et demi-pièce. Ouvré damassé pour nappes et serviettes. Nappes damassées 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20 et 24 quarts. Serviettes damassées ouvrées, en toile et en coton. Courtepointes en piqué, 10, 12 et 14 quarts, et Couvertures molleton. Casimirs noirs et en couleurs, pour pantalons. do. légers, pour enfans. Draps noirs et en couleurs. Kentucky, Jeans et Satinets. Bobinet uni, 4, 6, 8 et 10 quarts. Cotons blancs superfins. Toiles à draps, 6, 8, 10 et 12 quarts. Crêpe noir et Soie d'Italie, noire, grande largeur. Mousseline de laine et Serges en laine, noires et en couleurs. Velours noir, de soie et en coton. Schals en laine, 4, 5, 6, 7 et 8 quarts. Mousseline laine Thibet et en coton. Aiguilles, Epingles et Agraffes. Galons, Lacets et Cordonnets. Bobines de coton, Taylor, Alexander, Orelles, Anderson et Rowords. Cravates en soie, Mouchoirs de soie, pour poche. Boutons de nacre, pour chemises et pour gilets. do. en soie, pour habits et gilets. do. en métal et en os, pour pantalons. Bretelles en soie, élastiques, en coton et en laine. 3, 4 et 5 quarts Cotons blancs et écrus. Cotonnade écrue, Coutil bleu croisé, Coutil à matelas. Kerseys, coton rayé pour chemises, Linseys unis et à carreaux, coton Lowells, Fil-patente, noir, bleu, gris et en couleurs, Bordures pour matelas.
TOOLE & BARRIERE,
26 juillet — No. 20, rue de Chartres.

MARCHANDISES SECHES.
NORTH & BROTHERS reçoivent actuellement par les navires Columbo, Kilby & Vicksburg, un grand assortiment de marchandises sèches, consistant en : Coton Lowell, Linsys Lowell, Indiennes bleues Merimack, Indiennes unies Merimack, Chaussettes de coton mêlé, Chaussettes de coton écru, Toile à draps en 10/4, Do 12/4, Diapré de fil damassé 6/4, Do do 7/4, Do do 8/4, Do do 10/4, Escale-[illegible], Toile de Buckeath, Soie noire à coudre, Jeans blancs, Jeans de satin blanc, Batiste noire, Draps anglais grande largeur, Draps américains grande largeur, Mouchoirs de Madras, Jeans écrus, Toile à draps écrue, Mouchoirs de batiste de fil, Toile Holère dorée, Linon grande largeur, Couvertures croisées, Boutons de nacre (assortiment complet), Agraffes, Cotons en bobine, Bombazin noir et vert, Bretelles de différentes descriptions, Epingles pour coiffure, Lastings et boutons d'habit, Boutons d'habit, en satin et autres de toutes descriptions. Aussi : 15 caisses indiennes assorties, dessins nouveaux.
22 sout

BANDES DE BILLARDS — NOUVEAU PROCEDE.
M. ANTOGNINI, Menuisier Billardier.
RUE BOURBON, No. 366.
OFFRE au public un nouveau procédé pour garnir les bandes de billard. Ce procédé qui n'appartient qu'à lui seul, a l'avantage d'empêcher les billes de sauter et d'être d'une solidité à toute épreuve. Il est garanti pleinement par M. ANTOGNINI, qui n'en reçoit le prix que lorsque les personnes qui l'emploient en sont satisfaites. Il a été déjà mis en usage dans plusieurs des principaux établissements de cette ville et il a donné les résultats les plus satisfaisans.
Les personnes de la campagne qui désirent faire garnir les bandes de leurs billards, n'auront qu'à envoyer ces bandes à l'adresse ci-dessus; elles seront mises en état et renvoyées dans le plus bref délai.
M. ANTOGNINI offre également à vendre plusieurs bons billards d'occasion, français et américains; aussi draps de billard, queues, billes, jeux de trente-et-un, etc.
9 juillet

Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais Pharmacien chimiste à Paris.
DE toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau.
Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine, facilite l'expectoration, calme instantanément les quintes de toux, arrête et prévient la coqueluche, les catarrhes, les enrouements, les rhumes les plus rebelles; et on la recommande surtout pour les personnes qui parlent beaucoup. [illegible] Il ne faut pas confondre la pâte de Degenetais avec celle de lichen d'Islande.
On trouvera la pâte et le sirop de mou de veau chez tous les pharmaciens de la Nouvelle Orléans. Dépôt général pour la vente en gros chez J. Taydon, No. 309, rue Royale. Sont la signature est apposée à chaque boîte.

Tuyaux de Plomb patentés de la Manufacture de W. W. Thomson, de St. Louis, Missouri.
LE manufacturier appelle l'attention du public sur l'excellence de ses tuyaux de plomb fabriqués d'après un procédé nouveau et patenté (dont il a le privilège exclusif pour tout le pays Ouest et Sud Ouest des Alleghany) et de qualité bien supérieure à tout ce qui a été fait jusqu'alors.
Les tuyaux de plomb patentés sont reconnaissables par l'uniformité de leur épaisseur, l'exactitude du calibre, le fini parfait de leurs surfaces intérieures et l'absence totale de paille ou tout autre défaut, leur très longue dimension, sans jointures, et leur force extraordinaire. Toutes ces qualités seront évidentes au premier examen.
Indépendamment des dimensions ordinaires de 3/8 jusqu'à 4 pouces, la même établissement fabrique aussi pour l'usage des habitants et autres, des tuyaux de plomb très légers pour conduire l'eau à des distances considérables ou pour tout autre objet.
Tout ordre transmis au soussigné, agent de la manufacture, sera exécuté à aussi bas prix que l'article le plus commun.
J. ALBERT,
15 juil — 22, rue St. Louis.

$0 DE RECOMPENSE.
[illegible]

[illegible] chambres à louer [illegible]

PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES — Attendu que Henry Kessler [illegible] a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir lettres de curatelle à la succession vacante de feu [illegible], décédé intestat : avis est par les présentes donné à toutes personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour, AND. D. DORIOCOURT,
7 sept—3 en 10 — Député Régistor des Testamens

Succession de Simon Forino.
PAROISSE D'ORLEANS — Cour des Preuves — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pourquoi le compte présenté par Joseph Du Fornant, curateur de la succession de Simon Forino, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds autre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS,
30 sout — Register des Testamens.

COUR DES PREUVES — Attendu que Pierre Pascal Gombault de Jaunry a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu François Chemin, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS,
30 sout—3 en 10 — Register des Testamens

SPECIFIQUE CONTRE LA FIEVRE JAUNE.
IL n'y a peut-être pas de médecin qui doute qu'il n'y a qu'une sorte de maladie nommée fièvre essentielle, depuis l'intermittente bénigne jusqu'à ces cruelles épidémies, la fièvre jaune et la peste; ce sont des inflammations des membranes muqueuses, des voies digestives, accompagnées de toutes les complications et de toutes les modifications qui ont si longtemps caché leur vrai caractère; et les présentaient comme un groupe de fièvres pernicieuses qui entraînaient au tombeau les sept huitièmes de ceux qui avaient le malheur d'être atteints de la contagion. Et à présent que leurs causes, leurs symptômes sont mieux connus, le nombre de leurs victimes est encore immense. Je n'entreprendrai pas une description prolongée de ces maladies; mais une expérience de plus de dix années, et toujours couronnée de succès, m'ayant convaincu de l'efficacité du spécifique contre la fièvre jaune, je l'offre au public dans la conviction intime que j'ai de sa supériorité sur toute autre médecine connue.
L'office du docteur MARCHAND est rue de Bourbon, au coin de la rue St. Louis, où il sera depuis le jour jusqu'à sept heures, et depuis cette heure jusqu'à trois. Il demeure aussi ces même des maladies secrètes dans tous leurs degrés. Il guérit dans deux minutes, sans opération chirurgicale et sans douleur, le mal de dents, considéré comme maladie du périoste.
28 juillet

MARCHANDISES D'AUTOMNE, par les derniers arrivages de Boston et New-York, à vendre par les soussignés : Coton blanc et écru 3/4, 4/4, 5/4 et 6/4 de large, Do blanc 10/4 pour draps d'une seule largeur, Flanelle, rouge, blanche, jaune et verte, Merinos noir et couleur, Casimir, nouveautés, Cotonnade Log Cabin et Harrison, Bonteint petits carreaux bleu et couleurs assorties, Indiennes nouveautés, merimack bleu et autres, Do deuil et demi-deuil, Balzorine de do, Percale noire et couleur, Serge en soie et en laine, pour tailleurs, Pique blanc et couleurs de do, Satins pour doublures de do, Boutons en soie et autres de do, Soie à coudre, des meilleures marques, Ouvré et damassé pour nappes et serviettes, Mousseline damassée riche pour rideaux, Fil-patente de Marshal et autres, Chaussons écrus superfins, Agraffes, aiguilles et épingles, Percale et jaconat blanc, très belle qualité, Mousseline suisse unie et à carreaux, Indiennes à meubles, imprimées et unies, Ouvrée de Russie et écrue pour torchons, Russie blanche et écrue.
Pour Habitations : Coton Lowell 7/8 et 4/4. Linsey et Kersey, très épais. Do de do du Kentucky, croisé, Couvertures Grenier, de 3 points, supérieures, Do américaines, Duffle, Do de 10/4, très belle, Cotonnade très belle et forte,
Une grande quantité d'autres articles, à vendre à bas prix pour du comptant. H. DE GOER & RIFFLARD,
1 sout — 35, rue de Chartres

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Le prix de la farine fraiche étant aujourd'hui de $4 30 (en espèces) par baril, d'après le tarif les boulangers donneront 40 onces de pain pour dix cents pendant la semaine qui commencera lundi, 4 courant.
Les pains de seconde qualité, ou de trois pour dix cents, pèseront 25 pour cent en sus, c'est à dire 50 onces. WM. FRERET, Maire.
Nouvelle-Orléans, le 1 septembre 1843.

AVIS — Les soussignés ont formé une société sous la raison de DEGELOS & GRAS, pour la transaction des affaires de commission en générale.
Nouvelle Orléans, 2 septembre 1843.
PIERRE A. DEGELOS.
JOSEPH M. GRAS.
2 sep—2 s — Encoignure des rues St. Louis et Levée.

SUCRE brun de la Havane à vendre par
2 sep — J. M. LAPEYRE, 30, St. Louis

TABAC de Cube en feuilles, et capoent tripe, à vendre par
2 sep — J. M. LAPEYRE, 30, St. Louis

CIGARES de la Havane, à vendre par
2 sep — J. M. LAPEYRE, 30, St. Louis

VINS de Madère et d'Oporto, à vendre par
2 sep — J. M. LAPEYRE, 30, St. Louis

BOIS de Campêche, à vendre par
2 sep — J. M. LAPEYRE, 30, St. Louis

GRAINES pour oiseaux, à vendre par
2 sep — J. M. LAPEYRE, 30, St. Louis

GENIEVRE — 75 barils genièvre américain, à vendre par WOOD & SIMMONS,
2 sep — 20 Magasins

CAFE DE JAVA — 100 sacs, à vendre par WOOD & SIMMONS,
2 sep — 20 Magasins

INDIGO — 5 surons prime de Caracas, à vendre par WOOD & SIMMONS,
2 sep — 20 Magasins

SUCRE — 11 boucauts sucre de la Louisiane, récemment reçus et à vendre par B. & A. SOULIE,
2 sept — 55, Bienville au 1er.

LES soussignés demandent cinq ou six bucheurs pour aller sur une habitation à quatre lieues de la ville.
B. & A. SOULIE,
2 sept — 55, rue Bienville, au 1er

CHARBON — 20 boucauts de Philadelphie en débarquement de la barque Sarah Hand, et à vendre par T & S TOBY & BOGERT,
2 sept — 76, rue du Camp

PORTER et Ale — 10 barriques porter de Philadelphie, 17 do ale et 47 barriques do, en débarquement de la barque Sarah Hand, à vendre par T & S TOBY & BOGERT,
2 sept — 76, rue du Camp

HABILLEMENS — 10 caisses chemises, Hickory, commune et Merimac, aussi en coton blanc avec devant plissé, à vendre par ISAAC BRIDGE,
2 sept — 76, Magasins

BRODEQUINS — 150 caisses bottes, souliers et brodequins pour hommes, femmes, enfans et pour nègres, à vendre par ISAAC BRIDGE,
2 sept — 76, Magasins

COFFRES-FORTS à l'épreuve du feu — maintenant perfectionnés et améliorés de Robertson et Rich, petites et moyennes dimensions à vendre par ISAAC BRIDGE,
2 sept — 76, Magasins

BALANCES patentées de Stevens, pesant de 600 à 2000 livres, constamment en mains et à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins
2 sept

FARINE — 500 barils farine de choix, en débarquement du steamer Malabouli à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp
2 sept

BISCUITS de Boston à vendre en magasin par
2 sept — HULLIN & WOODRUFF, 60. Camp

CUIVRE en feuilles — 20 caisses pour chaudronniers, dimensions assorties, article supérieur, en magasin et à vendre par HULLIN & WOODRUFF,
2 sept — 60, Camp

CHAUX vive de Thomaston, en débarquement et à vendre par G. BEDFORD, 47 Commune
2 sep

CIMENT, briques à feu, plâtre de Paris et craie à plâtrer constamment en mains et à vendre en lots à la convenance des acquéreurs, par G. BEDFORD, 47 Commune
2 sep

AVIS AUX MESSIEURS.
BRODEQUINS et Nullifiers en peau vernie à $4 50; peau de veau à $1 50, garantis première qualité. On les fait par mesure au même prix à la fabrique rue Royale No. 196 — 17 sout

GRAINES de jardin, fraîches, garanties de la récolte de 1843. — Le soussigné vient de recevoir par le navire John Minturn de New York, et par la barque Sarah-Hand de Philadelphie, un grand assortiment de graines fraîches de jardins, garanties, consistant en Graines de choux, carottes, laitue, épinards, navets, pois, etc. Le tout d'excellente qualité.
2 sep — W. DINN, 11 Commune

CHAPEAUX CASIMIR NOIRS pour hommes en débarquement du navire St. Mary et à vendre par
7 sout — FROST & Co. 10 Magasins.

HUILE — Un assortiment général épuré, d'hiver d'été, en barriques et barils dernièrement reçu et à vendre par HARROD, DARLING & co,
1 sep — 49 Commune

SUCRE en pains raffiné en barils et en caisses, à vendre par HARROD, DARLING & co,
1 sep — 49 Commune

CHASSURE — 800 caisses bottes, souliers et brodequins de différentes descriptions, à vendre en magasin par
1 sep — FROST & co, 10 Magasins

HABILLEMENS — Chemises rayées et pantalons de cotonnade, à vendre par
1 sep — FROST & co, 10 Magasins

PRODUITS DE L'OUEST — 150 barils porc mess à l'inspection, 100 barils jambons de Cincinnati pour famille, 21 do enveloppés, 50 barriques jambons, plats côtés et épaules de Cincinnati, 40 caisses amidon de Cincinnati, 50 barils bœuf, 10 barils graisse, 50 barillets beurre de l'Ouest en glacière, 30 jarres de do de 10 à 20 livres chaque, 15 barillets de Cincinnati pour nègres, 6 morceaux tresse à la livre, 2 barils alcool, 50 pour 0/0 en caisses de de preuve, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
9 sout — 44, Poydras.

SUCRE RAFFINE &c — 30 barils sucre en pains de Boston, 30 barils sucre écrasé. 10 barils en poudre. 50 caisses vermicel. 30 caisses macaroni. 10 caisses prunes, en jarres. 100 caisses tabac manufacturé de la Virginie, à vendre par PETERS & MILLARD,
12 mai — Nos. 34 et 35 Vieille Levée.

CHEMIN DE FER ENTRE CARROLLTON ET LA NOUVELLE-ORLEANS.
Les chars de ce railroad partiront de l'ancien dépôt à l'encoignure des rues Poydras et Baronne.
Une promenade fraîche et faite dans de beaux chars conduit le promeneur au SPLENDIDE JARDIN DE CARROLLTON actuellement ouvert au public. Ce jardin est le plus beau des Etats-Unis par ses plantes, ses arbustes, l'ombre que l'on y rencontre et les douceurs qu'il renferme. Des plantes et des bouquets seront vendus à bas prix par le jardinier.
L'hôtel est situé dans le jardin et est ouvert en tout temps au public. Des glaces à la glace et autres rafraîchissemens s'y trouvent à l'hôtel.

Arrangemens d'été pour les jours de la semaine.

De la Nlle-Orléans.			De Carrollton.		
Char à cheval	6 1/2	h. A. M.	Char à cheval	6	h. A. M.
Locomotive,	8	"	Locomotive,	8	"
"	11	"	"	10	"
"	4	P. M.	"	12	"
"	5 1/2	"	"	2	P. M.
"	6	"	"	5	"
"	7	"	"	6	"
Char à cheval	[illegible]		Char à cheval	[illegible]	

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES.
Indépendamment des arrangemens faits pour les jours de la semaine un char partira toutes les heures [illegible] jusqu'à 6 heures P. M. et de la Nouvelle Orléans jusqu'à 8 [illegible] P. M. de manière [illegible]
Les personnes qui partiront par la Locomotive devront se procurer des billets, [illegible]
[illegible]

LES CHARS DE LAFAYETTE.
[illegible]

VENTES DE CE JOUR.

FARINE AVARIEE!
PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu, jeudi 7 du courant, à 10 heures du matin, au No. 46 rue de la Vieille Levée, pour compte de qui il appartiendra, 200 barils Farine superfine, débarqués du steam-boat Missouri-Mail, et avariés à bord du steamboat Julia-Chouteau, venant de St. Louis. (Provenant du magasin à vapeur de l'Union J. Walsh & Co., St. Louis.)
Conditions, comptant.
6 sept—2

Vins, Liqueurs, Tabac, &c.
PAR J. A. BEARD & RICHARDSON.
IL sera vendu à l'encan jeudi, 7 du courant, à 10 heures et demie, à l'auction Mart, rue du Camp, 4 pipes genièvre de Hollande, 3 paniques rum de la Jamaïque supérieur, de Gourmes, 16 1/2 barriques madère, 12 1/2 pipes vin de vin de Champagne, 400 caisses harengs, actuellement en débarquement. Aussi, tabac, vin rouge, santonne, sherry, madère et autres vins et corde d'emballage, &c.
Conditions, comptant.
6 sept

VENTES A L'ENCAN.

PAR A. FERNANDEZ & Co.
Succession de Fatime Fitzgerald.
MARDI, 10 octobre, à la Bourse St. Louis, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 23 juin 1843, il sera vendu un lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, rue Jackson, entre les rues Tremé et des Mandes, dans l'îlot No. 12, mesurant un pied français, trente pieds de face à ladite rue Jackson, sur cent vingt pieds de profondeur, étant la moitié du terrain No. 9, de l'îlot No. 12, sur lequel lot de terre il y a de construit une vieille baraque en bois, ou demeurait ladite Fatime Fitzgerald, et autres vieilles constructions, le tout en mauvais état.
Conditions comptant.
L'acte de vente, en l'étude de Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
6 sept—2d,6,20,10

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu, mardi, 12 du courant, à midi, à la Bourse St. Louis,
Les esclaves ci après nommés, tous non seulement garantis des vices et maladies prévus par la loi mais recommandés comme bons sujets, n'étant vendus que par besoin,
Alfred, âgé d'environ 21 ans.
Caroline Warren, négresse âgée d'environ 16 ans,
Caroline Johnson, maîtresse de de 15 do.
Anita, négresse, do de 16 do,
Ned, nègre, do do 27 do, bon charretier et très intelligent.
Conditions : — Un tiers comptant, le reste dans 3 et 6 mois en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
6 sept

H. DE GOER & RIFFLARD,
Importeurs de Marchandises Sèches, françaises, anglaises et allemandes.
TIENNENT AUSSI :
MARCHANDISES DU PAYS, MANUFACTURÉES, et toutes espèces de Marchandises de laine et de coton, pour nègres et pour habitation.
NOUVELLE-ORLEANS,
No. 30, rue de Chartres.
H. DE GOER, Paris.
J. RIFFLARD, Nlle-Orléans. — 28 juil

AVIS AUX HABITANTS

L. DUPERRON,
&
E. DELCAMBRE.
Drs DENTISTES.

280, RUE BOURBON,
Entre St-Philippe et Dumaine.
ONT l'honneur de prévenir les habitans de St-Charles, St. Jean Baptiste, Donaldsonville Lafourche, des Attakapas, &c., que le Dr. E. DELCAMBRE passera toute la mauvaise saison dans ces divers endroits avec l'intention d'y exercer sa profession. Messrs. L. Duperron et E. Delcambre garantissent toujours leurs ouvrages et leurs opérations, préviennent les personnes qui honoreront M. Delcambre de leur confiance, que si dans la suite elles avaient quelques réclamations à faire, leur établissement qui est permanent à la Nouvelle Orléans, y ferait promptement droit. En conséquence, les personnes qui ont besoin de l'art du dentiste peuvent s'adresser en toute confiance à M. Delcambre, pour n'importe quelle opération dentaire, spécialement pour les pièces de dents artificielles, les obturateurs et les râteliers complets, pour lesquels il a des procédés nouveaux qui assurent la réussite de l'opération.
17 mai

AVIS DE DENTISTE.
D. F. SMITH, Chirurgien Dentiste, ayant été obligé de se procurer un cabinet plus grand, est allé demeurer rue St. Charles No. 116, près l'encoignure de la place Lafayette. Il s'est aussi fait assister par deux personnes possédant les connaissances chirurgicales et mécaniques nécessaires à sa profession; il espère donc, par cette assistance, pouvoir opérer les patiens sans délai.
Il continue toujours à faire disparaître le plus violent mal de dents en quelques instants, et il détruit positivement le nerf en moins de 24 heures, sans souffrance. Le public, cependant, peut s'attendre à croire que ce remède est offert comme une "panacée universelle", mais on ne l'applique avec succès que lorsque la douleur provient d'une exposition à l'air de la membrane interne, ou du nerf.
Pour la confirmation de ce qui est ci-dessus, les sceptiques peuvent s'adresser aux personnes suivantes qui pourront leur donner une réponse prise dans leur propre expérience :

Rev. W. A. Scott,	Dr. W. H. Tagardon
J. W. Stanton,	L. E. Generally,
C. P. Young,	C. W. Tobin,
E. Morton Quirk,	W. H. Wheaton,
H. Williams,	W. G. Latham,
Mr. Whitney,	Capt. Taylor,
H. Page,	E. Morehead,
Wm. Singleton.	

En détruisant primitivement le nerf avec ce remède on évite la douleur de se faire poser une dent à pivot comme on le faisait par l'ancienne méthode, ce qui deviendra tout à fait inutile.
11 fév—1an

DR. BLANCHARD,
Ex-Dentiste de leurs Majestés le Roi et la Reine des Français, des Princes et Princesses, Chirurgien-Dentiste de la faculté de Médecine de Paris, et de celle de la Nouvelle-Orléans.
POSE les dents artificielles sans la moindre douleur, et avec imitation parfaite des dents naturelles, depuis une dent jusqu'au dentier complet.
Dirige la seconde dentition des enfans, et corrige la déviation des dents.
Il a une longue expérience et une pratique habituelle et constante, tant en France qu'en Amérique, de l'art du dentiste, de tout ce qui concerne les opérations, l'esthétique de la bouche et la conservation des dents.
Au moyen du Ciment Plombateur, il répare les ravages que les dents ont subi par l'effet de la carie. Ce ciment est de la même couleur que la dent, dont il prolonge la durée, et est bien plus pratique que toute autre substance employée jusqu'à ce jour. Chacun peut, en quelques instants plomber hermétiquement quelque dent que ce soit.
L'opération se fait sans causer aucune douleur, et s'achève en quelques minutes.
Récemment inventé pour orifier les Dents.
Or genéré sans aucun alliage, plus malléable et plus pur fait que celui que l'on emploie ordinairement.
Nouveau métal flexible (dit Platina) pour plomber les dents.
Litho-Caustique, dont l'application fait cesser à l'instant même la douleur des dents.
Elixir pour raffermir les gencives et consolider les dents vacillantes.
Eau dentifrice pour l'entretien de la bouche et la conservation des dents.
Eau-de-vie de gayac rectifiée, pour donner du ton aux gencives fongueuses.
Opiat au quinquina, pour nettoyer et fortifier les dents.
Brosses à dents, formes variées, pour enlever doucement les sons le tartre de dessus les dents.
A son Cabinet, rue Royale 106, entre St. Louis et Conti, tous les jours de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi, les dimanches exceptés. Prix modérés.
Aussi — Au magasin rue de Chartres No. 47. — mars

PLATINA-CEMENT.
Ms. ACHILE LION, docteur dentiste de la faculté de Paris, après de nombreuses recherches, vient de découvrir cette composition qu'il emploie avec le plus grand succès pour plomber les dents douloureuses. Cette pâte, toute minérale, est incorruptible, elle s'emploie à froid, presque liquide et sans faire éprouver la moindre douleur, elle acquiert en fort peu de temps une dureté plus grande que celle de l'émail naturel des dents et conserve perpétuellement sa couleur. [illegible] No. 44 rue Royale, entre Douane et Bienville.

DROGUERIES — 1500 liv. moutarde noire de la récolte de 1843, 300 liv. ergo perlée, 150 liv. camphre raffiné, 500 liv. gomme sénégale belle, 400 liv. arrow root, 200 liv. manne en sorte, 30 barils graine de lin, 5 barils cadie, 20 barils tamarin, à vendre à bon marché par P. CUSACHS,
6 juil — Au coin des rues Condé et St. Philippe.

PATE PECTORALE de mou de veau, de Degenetais, de la pâte d'Arabie, de de de mou de veau au Lichen, de jujubes, sirop pectoral de nafé, de antiphlogistique de Briant — Importés et à vendre par A. CUSACHS,
29 juil — au coin des rues Condé et St. Philippe

PROVISIONS fraîches du marché — F. LOREILHE, encoignure Royale et Douane, offre à vendre un riche et complet assortiment de Groceries, Vins, Eau-de vie et Liqueurs. Entr'autres marchandises, les familles qui se retirent à la campagne ainsi que les capitaines de navires trouveront dans son magasin, en gros et en détail : Sucre en pain de Boston double raffiné, do No. 1 à 5, sucre en poudre de Boston, sucre brut Louisiane (prime) café de la Havane, du vert, de Java, de Moka, de de Rio, thé de toutes descriptions, riz créole et de la Caroline, jambons de Westphalie, de extra de 6 à 10 liv. fumés au sucre, et sans enveloppes, bœuf fumé, langues de bœuf fumées, saucissons de Lyon et de Marseilles, mess porc en barils et demi-barils, mess bœuf de do, graisse extra en barillets, beurre de do. do. en petites jarres, saumons en barillets, maquereaux de No. 1, morue fraîche, en caisses, farine superfine en baril et demi baril, harengs blancs en baril, fromage de Hollande, de do Gruyère, de do de Gorgonzola, de ananas, de Neufchâtel, macaroni de Marseille, en caisses, vermicelli de do, salaisons assorties de Marseille, de do Nord, olives verdales d'Italie, capres et anchois, moutarde française à la vanille, raisins secs en caisses, amandes à coque tendre, de la Havane, en jarres, sirops assortis de 1ère qualité, sauces assorties, cornichons et capres de Paris, champignons et petits pois en boîtes, truffes de Périgord, sardines, de Nord, oliv en boîtes [illegible] de vin de Bordeaux en barriques, et en demi do, et en caisses, Madère supérieur en et Porto en barils, de en caisses, de vieux Cognac de 1800, Rhum de la Jamaïque, Kirsch, [illegible], [illegible] [illegible] très bas prix.
19 juin

A VENDRE par les soussignés, 100 barils et caisses sucre en pains et en poudre, raffiné de Boston, morue en tambours et en caisses, [illegible], 25 barils maquereaux No. 1, [illegible] [illegible] NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

THE impérial et poudre à canon, en boîtes de 6 à 12 livres, demi-boîtes et boîtes en [illegible], aussi du Thé Pouchong, Souchong et Young Hyson [illegible] J. W. STANTON & Co., Encoignure Magasins et Lafayette.

A VENDRE — [illegible]